



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ

1 Place Charles de Gaulle - 78067 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes - AVVEJ

1 Place Charles de Gaulle - 78067 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.1.1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 juin 2026

KPMG SA

**Erik
Boulois**

Signature
numérique de
Erik Boulois

Date :
2026.06.05
11:17:47 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025

Actif		Exercice au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2024
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)	31 680,00	31 680,00	0,00	0,00
	Actif immobilisé				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevet, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 566,00	316,88	4 249,12	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	27 671,40		27 671,40	
	TOTAL	32 237,40	316,88	31 920,52	0,00
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 358 725,05		1 358 725,05	1 358 725,05
	Constructions	16 342 738,42	11 007 539,87	5 335 198,55	5 971 247,80
	Installations techniques, matériel, Outillage industriels	24 826 187,78	18 956 119,60	5 870 068,18	5 093 791,67
	Immobilisations grevées de droit				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	20 932,20		20 932,20	1 068 674,23
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL	42 548 583,45	29 963 659,47	12 584 923,98	13 492 438,75
Immobilisations financières	Participations				
	Créances rattachées à des participations	220 239,78		220 239,78	225 688,24
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	486 681,37		486 681,37	480 948,20
TOTAL		706 921,15	0,00	706 921,15	706 636,44
TOTAL II		43 287 742,00	29 963 976,35	13 323 765,65	14 199 075,19
Actif circulant	Stock et encours				
	TOTAL				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 152 226,15	1 208 954,14	8 943 272,01	7 450 576,15
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 822 558,95		1 822 558,95	2 051 606,87
	Charges constatées d'avance	314 152,32		314 152,32	349 674,84
TOTAL		12 288 937,42	1 208 954,14	11 079 983,28	9 851 857,86
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	15 226 174,52		15 226 174,52	14 579 176,12
TOTAL III		27 515 111,94	1 208 954,14	26 306 157,80	24 431 033,98
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		70 802 853,94	31 172 930,49	39 629 923,45	38 630 109,17

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025

Passif		Exercice au 31/12/2025	Exercice précédent au 31/12/2024
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		1 539 436,38	1 539 436,38
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation			
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	7 403 336,08	7 099 853,36
	Dont Réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 692 636,20	6 389 153,48
	Autres		
Report à nouveau		-5 323 613,26	-4 594 939,91
Dont Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-5 411 124,30	-5 186 262,03
Excédent ou Déficit de l'exercice		-2 353 918,89	-1 427 340,47
Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée		-1 776 267,17	-1 517 899,35
SITUATION NETTE		1 265 240,31	2 617 009,36
Autres fonds	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 411 315,73	2 154 719,12
	Provisions réglementées	2 756 152,93	2 771 266,58
	TOTAL I	5 432 708,97	7 542 995,06
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	2 582 752,41	2 274 678,38
TOTAL FONDS II		2 582 752,41	2 274 678,38
Provisions	Provisions pour risques	3 033 711,17	2 978 349,99
	Provisions pour charges		
TOTAL III		3 033 711,17	2 978 349,99
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Dettes auprès des établissements de crédit	13 889 437,05	10 636 896,92
	Emprunts et dettes financières divers	4 152 103,92	4 663 933,35
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	779 105,33	814 518,74
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	6 829 869,95	6 393 804,53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	110 451,16	103 198,80
	Autres dettes	2 819 783,49	3 221 733,40
	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL IV		28 580 750,90	25 834 085,74
ECART DE CONVERSION PASSIF V			
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)		39 629 923,45	38 630 109,17

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	840,00	800,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	163 451,28	215 383,30
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations		
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Production immobilisée	163 451,28	215 383,30
		0,00	0,00
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	605 747,01	1 192 657,32
	Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	52 013 717,27	51 082 043,26
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Charges d'exploitation	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	10 038,45	11 275,15
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	320 889,65	995 847,52
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 700,00	
	Utilisations des fonds dédiés	462 486,73	302 124,46
	Autres produits	726 375,54	749 393,08
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	54 306 245,93	54 549 524,09
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	13 084 893,23	13 250 448,81
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 333 261,61	3 221 169,74
	Salaires	25 744 738,94	24 985 991,54
	Cotisations sociales	10 860 627,05	10 425 861,22
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 938 022,52	1 991 857,96
	Dotations aux provisions	753 076,81	942 044,89
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	203 560,76	429 689,52
	Autres charges	617 416,82	654 948,30
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	56 535 597,74	55 902 011,98
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-2 229 351,81	-1 352 487,89
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	14 148,83	55 459,08
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées	3 548,71	3 535,79
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	17 697,54	58 994,87
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	155 213,16	129 867,68
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 643,59	0,00
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	156 856,75	129 867,68
RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-139 159,21	-70 872,81

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)		-2 368 511,02	-1 423 360,70
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	15 113,65	8 618,47
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	15 113,65	8 618,47
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles		3 200,00
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS VI	0,00	3 200,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		15 113,65	5 418,47
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		521,52	9 398,24
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		54 339 057,12	54 617 137,43
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		56 692 454,49	56 035 079,66
EXCEDENT OU DEFICIT		-2 353 918,89	-1 427 340,47
Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée		-1 776 267,17	-1 517 899,35

Compte de résultat	Exercice	Exercice précédent
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits des contributions volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	133 495,64	134 290,38
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	133 495,64	134 290,38
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		